

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 22 décembre 2022

12.2022-14	TRANSPORT – MOBILITES Régie de recettes « Location de vélos à assistance électrique (VAE) » : modification
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances, et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU la délibération n° 22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du président n°09.2022-03 en date du 5 septembre 2022 créant la régie de recettes « Location de vélos à assistance électrique (VAE) »,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 décembre 2022,

Considérant la mise à jour nécessaire de la régie de recettes « Location de vélos à assistance électrique (VAE) »,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : l'article 1 de la décision du président n°09.2022-03 en date du 5 septembre 2022 créant la régie de recettes « Location de vélos à assistance électrique (VAE) » est modifié comme suit :

→ Il est institué une régie de recettes « Location de vélos à assistance électrique (VAE) » auprès du service Transports et mobilités de Clisson Sèvre Maine Agglo. Les activités « Mobilités » étant rattachées au Budget Principal (n°40000), les opérations concernant cette régie seront également rattachées à ce budget.

ARTICLE 2 : de préciser que les autres articles de la décision du président n°09.2022-03 restent inchangés.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 02/01/2023